

Bulletin

Municipal

**AVENAY**

février 1983

Le Maire  
Le Conseil Municipal,

vous présentent leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

—o—

NOS JOIES - NOS PEINES en 1982

Naissances : 13 Avril Emilia CAILLARD  
16 Avril Sabrina LEBEL  
29 Avril Aude BARBOT  
23 Octobre Emilie HUBERT

Mariages : 03 Avril Didier TILLAULT et Sylviane GOULLE  
17 Avril Ahmed LARBES et Viviane LABRETONNIERE  
18 Septembre Michel PERROTTE et Marie-Christine DUVELLEROY  
23 Octobre Jean-Claude SEPCHAT et Christine LEMARCHAND

Décès : 06 Avril Mme VIRAY Charlotte  
05 Mai Mr BARBOT Jean  
07 Octobre Mr RICHARD Ernest

—o—

TERRAIN DE SPORTS

Dans le précédent bulletin, nous avons annoncé le projet d'acquisition d'un terrain de sports. Ce terrain, situé en arrière des propriétés Mennessier, Lapersonne, Wuillème, L'hospitalier a une superficie de 1 ha 29a 20ca. Il a été acquis en contrepartie d'une propriété communale connue sous le nom "d'herbage du presbytère" et d'une soulte de 50 000F. Aucun emprunt n'a été nécessaire.

L'accès à ce terrain, le long du mur de la propriété Wuillème, fait l'objet de négociations avec les différents propriétaires, la première partie étant déjà acquise sur une largeur de 4,50 m.

—o—

SALLE COMMUNALE - INFORMATION DU MAIRE

Je tiens à préciser un point important concernant la salle des fêtes. En effet, si le comité des fêtes a la pleine jouissance financière de cette salle s'il en a assuré pour une bonne part les équipements, cette salle communale ouverte à d'autres activités (club du 3<sup>e</sup> âge, fêtes scolaires, réunions diverses, I.C.L....) n'en reste pas moins la propriété intégrale de la commune. Par conséquent, les décisions et les modifications la concernant sont du ressort du Conseil Municipal.

Ceci dit je souhaite que toutes les activités continuent à s'y dérouler dans la meilleure harmonie possible.

## GUIDE DES DEMARCHES ADMINISTRATIVES

NATURE DE LA PIECE DESIREE	où s'adresser	PIECES A FOURNIR	Coût	MODE DE REGLEMENT
Passeport (valable 5 ans)	à la Mairie	Carte d'identité - justification de domicile - 2 photos récentes 4 x 4	Un timbre fiscal à 315,00F	
Carte d'identité (valable 10 ans)	à la Mairie	2 photos récentes - 1 timbre fiscal - extrait d'acte de naissance - Ancienne carte en cas de renouvellement	1 timbre fiscal à 100,00F	
Autorisation de sortie du territoire métropolitain pour les mineurs	à la Mairie	livret de famille	gratuit	
Duplicata de livret de famille	à la Mairie du lieu de mariage		gratuit	joindre enveloppe affranchie au tarif lettre recommandée.
Extrait de naissance	à la Mairie du lieu de naissance	Nom, Prénom, date de naissance	gratuit	joindre enveloppe affranchie
Extrait de mariage	à la Mairie du lieu de mariage	Nom, Prénoms, date du mariage	gratuit	joindre enveloppe affranchie.
Extrait de décès	à la Mairie du lieu de décès	Nom, Prénoms, dates de naissance et de décès	gratuit	joindre enveloppe affranchie
Fiche d'Etat civil et de nationalité française	à la Mairie	Livret de famille et carte d'identité en cas de justification de nationalité	gratuit	
Copie conforme	à la Mairie du domicile	Présenter l'original et la copie	gratuit	
Légalisation de signature	à la Mairie du domicile	Signature à faire à la Mairie	gratuit	
Carte électeur (inscription sur les listes électorales de la commune avant le 31 Décembre de l'année qui précède les élections)	à la Mairie	Extrait de naissance ou livret de famille. Justification du domicile. Carte d'identité.	gratuit	

.../...

COMITE DES FETES ET LOISIRS (suite)

Programme des activités :

- 26 Février : Concours de belote
- 20 Mars : Repas des anciens
- 08 Mai : Bal communal
- 15 Mai : Concours de pétanque
- 05 Juin : Randonnée cycliste



PETITES ANNONCES

Monsieur LE BEL : Vend une caravane "Belle star" de 4,80 m équipée du chauffage fuel, gazinière, four, pompe à eau électrique, réfrigérateur ainsi que d'une attache pour CX.

Monsieur PUPIN : Vend un poêle à fuel  
Bernard



DIVAGATION DES CHIENS

Nous rappelons une fois de plus que le règlement sanitaire départemental interdit la divagation des chiens.

Bulletin

---

Informations

---

AVENAY

mai 1983

Suite aux élections du 13 mars dernier, la composition du nouveau Conseil Municipal se compose ainsi :

- LECORSU François (maire), TIRARD Jules (maire adjoint), BAZIN Robert, DAVESNE Pierrette, LEMOINE Gérard, L'HOPITALIER Claude, MARTIN Lucien, MENESSION Alain, OLLIER Alain, PINCHARD Marie, PUPIN Bernard.

Les élus remercient la population qui leur a fait confiance.

## COMMISSIONS

B. A. S. : Madame PINCHARD - COMMISSIONS COMMUNALES.

FINANCES : Les 11 membres du Conseil Municipal

BUDGET : Madame DAVESNE - Messieurs L'HOPITALIER, TIRARD, PUPIN, MENESSION

BATIMENTS: Messieurs PUPIN, BAZIN, LEMOINE.

VOIES ET CHEMINS : Messieurs LECORSU, MENESSION, MARTIN.

ADDUCTION EAU : Messieurs LECORSU, TIRARD, MARTIN.

REMUNERATIONS SCOLAIRE : Madame DAVESNE, monsieur OLLIER.

ASSAINISSEMENT : Messieurs LECORSU, TIRARD, MENESSION.

ELECTRIFICATION : Monsieur MARTIN.

FETES ET CEREMONIES : Messieurs LEMOINE, MARTIN, PUPIN.

AFFAIRES SCOLAIRES : Madames PINCHARD, DAVESNE, monsieur MENESSION.

INFORMATION : Madame PINCHARD, Messieurs OLLIER, MARTIN, MENESSION

LISTES ELECTORALES : POLITIQUES -----) Messieurs LECORSU, BERNARD Ch,  
BELLOU R. (délégué préfecture)

CHAMBRE AGRICULTURE ----) Messieurs LECORSU, TIRARD,  
BELLOU R. (délégué préfecture)

CHAMBRE METIERS ----) Messieurs PUPIN, BAZIN,  
BELLOU R. (préfecture),  
DURAND A. (chef entreprise)  
ROBINOT D. (compagnon)

COMMISSION ET INDUSTRIE ----) Messieurs LECORSU,  
LEMOINE, BRUSTIER P.

# PRESENTATION SUCCINCTE DU BUDGET

## 1983

### BUREAU D'AIDE SOCIALE

<u>RECETTE</u>		
Location	3 000	
Parts sur les concessions	400	
Subvention	2 500	
<hr/>		
<u>DEPENSES</u>		
Impôts fonciers	1 300	
Subvention Association ADMR	900	
Subvention 3e Age	3 700	
Equilibré à :	5 900	
<hr/>		
<u>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</u>		
<hr/>		
<u>DENREES ET FOURNITURES</u>	29 700	
* dont : Carburants	1 500	
Combustibles	21 500	
Fournitures scolaires	4 600	
<u>FRAIS DE PERSONNEL</u>	176 800	
<u>IMPOTS ET TAXES</u>	4 500	
<u>TRAVAUX ET SERVICES EXTERIEURS</u>	143 860	
* dont : Ordures ménagères	27 300	
Entretien de voirie	28 224	
<u>PARTICIPATION ET CONTINGENTS</u>	57 663	
* dont : Contingent d'aide sociale	34 645	
Cotisation municipale	390	
Service incendie	6 668	
Charges intercommunales	15 960	
<hr/>		
<u>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</u>		
<hr/>		
Remboursement du capital des Emprunts		5 993
Garage école		9 100
Peintures des 2 classes		13 600
Divers		12 647
TOTAL		41 252
<hr/>		
<u>RECETTE DE FONCTIONNEMENT</u>		
<hr/>		
- DONT : Ordure ménagères		27 300
Locations des immeubles		20 000
Dotations globales de fonctionnement		80 520
Révèquation - potentiel fiscal		51 611
Contribution directes (impôts)		141 955
TOTAL		489 194
<hr/>		
<u>RECETTES PROPRES D'INVESTISSEMENT</u>		
<hr/>		
TOTAL BUDGET		13 528
<hr/>		
502 722 Frs.		

# PRESENTATION SUCCINCTE DU BUDGET

1983

<u>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</u>	(suite)	
ALLOCATION ET SUBVENTIONS		10 630
FRAIS DE GESTION GENERALE		30 600
* dont fêtes et cérémonies (arbre de Noël)		4 600
Frais de transport (voyage scolaire)		3 800
Indemnités du maire et de l'adjoint		20 000
FRAIS FINANCIERS		9 017
TOTAL		461 470

- Les différences entre les recettes et les dépenses de fonctionnement qui s'élèvent à 27 724 constituent un auto financement d'une partie des dépenses d'investissement.

Suite à la délibération du 1er avril 1983, Monsieur LEROY Hubert est nommé employé municipal et prendra ses fonctions le 02 mai prochain.

# LA COMMISSION INFORMATION

La création d'une commission d'information va permettre à chacun d'entre nous d'avoir des rapports plus riches et plus suivis.

En effet, les membres de cette commission, désireux de mener leur tâche à bien, tenteront d'entretenir un dialogue constructif entre la municipalité et les habitants d'AVENAY.

Afin de faciliter les contacts nous vous proposons de soumettre vos suggestions, soit à un membre de la commission, soit à la mairie, et ce à l'aide du bulletin ci-joint. (1)

D'autre part, le bulletin d'informations municipales laissera la possibilité à toutes les Associations le désirant de faire paraître des articles touchant leur activités ou leurs aspirations, dans la mesure de nos moyens techniques.

## INFORMATION DU MAIRE

Suite à de nombreuses plaintes déposées en mairie au sujet des chiens et chats errants causant de nombreux dégâts, et devant les risques d'accidents que cela représente, le conseil municipal se verra dans l'obligation de prendre des mesures autoritaires envers les contrevenants, ceci dans l'intérêt de tous.

A ce propos, un registre est à votre disposition en mairie.

VOIRE ARRETE DU 10 DECEMBRE 1977

Article 1er : - Les chiens et chats errants et tous ceux qui seraient trouvés sur la voie publique, dans les champs et dans les bois, non munis d'un collier portant le nom et le domicile de leur maître ou ne présentant pas de tatouage d'identification, seront conduits à la fourrière et abattus après un délai de quatre jours ouvrables et francs s'ils n'ont point été réclamés et si le propriétaire reste inconnu. Le délai est porté à huit jours pour les chiens et chats avec collier ou pour les chiens portant la marque de leur maître ou un tatouage d'identification.

Doit être considéré comme errant tout chien ou chat inconnu et non immédiatement sous la surveillance de son maître.

.../...

Article 10. - MM. le Secrétaire Général du Calvados, les Sous-Préfets, les Maires, le Lieutenant Colonel, Commandant le Groupement de Gendarmerie du Calvados, le Directeur des Services Vétérinaires, les Vétérinaires-Sanitaires et tous agents de la Force Publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché dans toutes les communes et inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

## NOS JOIES NOS PEINES

Mariage : 09 avril - Monsieur RENAULT Daniel et Mademoiselle LEFEBVRE Annick...

Décès : Le 28 mars - Monsieur LECONTE François  
15 avril à Monsieur LEMOINE Louis.

## CHEQUES VACANCES

A l'approche des vacances nous vous proposons quelques informations sur ce moyen de partir en vacances à moindre coût, du fait du prix d'achat de ce chèque, mais aussi car de nombreux sites d'accueil font des remises aux bénéficiaires de ces titres

L'avantage du chèque vacances pour le salarié réside dans une épargne volontaire de 2 à 10 % au SMIC pendant une période de 8 mois, cette épargne étant bonifiée par l'employeur de 20 à 80 % de la valeur du chèque. En clair un chèque vacances de 100 Frs pourra coûter au maximum 80 Frs au salarié et au minimum 20 Frs à l'employeur.

Ce chèque vacances servira à régler les dépenses de vacances : hébergement, restauration, transport en commun, excursions ect..., et sera valable sur l'ensemble du territoire national.

Le chèque vacances est garanti par la caisse des dépôts et consignation, qui le remboursera aux prestataires des services agréés dans un délai de 21 jours.

Cependant, il faut souligner que l'institution de ces chèques et laissée à l'initiative de l'employeur et que les chèques vacances attribués en 1983 seront utilisables jusqu'au 31.12.85.

D'autre part pour pouvoir en bénéficier, les salariés ne doivent pas être redevables d'un impôt supérieur à 1000 Frs, au titre des revenus de l'année la plus récente, pour laquelle l'avis d'imposition aura été établi.

# CLUB 3e AGE

Le club du 3e âge fait des démarches pour se constituer ne Association sous la loi de 1901.

Nous en reparlerons dans un prochain bulletin d'Informations Municipales.

## (1) LA COMMISSION INFORMATION

---

### MES SUGGESTIONS

NOM ..... Prénoms .....

exemple : J'aimerais :

- connaître les chemins communaux de randonnées pédestres.

-

-

-

-

-

---

Bulletin

Informations

AVENAY

Décembre 83

# Informations du Maire

1) Le Maire informe les parents qu'il a rencontré des enfants avec un obus dans les bras. Ces enfants, pleins de bonnes intentions, l'apportaient à la Mairie.

## IMPORTANT

En conséquence, toute personne (enfant ou adulte) trouvant un engin de guerre quel qu'il soit, est priée de ne pas y toucher et de prévenir soit la Mairie, la Gendarmerie ou le service de déminage (tél 84.81.14).

2) Le Maire et le Conseil Municipal remercient les nombreuses personnes qui ont fait l'effort de surveiller leurs animaux.

Par contre, plusieurs plaintes ont encore été déposées en mairie sur le registre ouvert à cet effet. Aussi nous demandons aux propriétaires de ces animaux errants de faire le nécessaire dans l'intérêt de tous (Voir arrêté préfectoral du 10 Décembre 1977, article 1° et article 10)

## Compte Rendu D'Activités Municipales

1) Au cours de la réunion du Conseil municipal du 26 Mai 1983, il a été procédé à la révision du prix de location de la salle des fêtes.

- pour les habitants de la Commune : 350,00 Frs
- pour les personnes hors commune : 700,00 Frs nettoyage compris. Par contre celui-ci n'est pas inclus dans le prix de la location pour les habitants de la commune.

Ce tarif entre en vigueur le 1° Janvier 1984.

2) Décision a été prise également d'acquérir du matériel de voirie et une tondeuse à gazon.

3) Le 14 Septembre 1983 le conseil municipal à l'unanimité, se déclare favorable au projet de transformation du syndicat intercommunal de ramassage scolaire de la région d'EVRECY en véritable syndicat scolaire du Collège Paul VERLAINE.

4) Stationnement dans la commune : Nous comptons sur la bonne volonté de chacun pour faciliter la circulation dans la commune. Le stationnement sur les trottoirs est autorisé à condition de laisser un passage raisonnable afin que les piétons n'aient pas à descendre sur la chaussée.

5) Pour réduire la vitesse des automobilistes et pour la sécurité des piétons dans le bourg, le conseil a décidé :

- de faire des passages protégés rue du Bourg, face aux sorties de l'école,
- une augmentation des contrôles de vitesse sur le C.D 36.

6) 18 Novembre 1983 : Etude du budget additionnel, celle ci n'a donné lieu à aucune surprise financière.

7) Des travaux sont en cours pour le collectage des eaux de pluie, chemin de la Vallée.

8) Eclairage public : Un ennui indépendant de notre volonté a retardé la pose de nouveaux lampadaires rue de la Mare et chemin de la Vallée, ainsi que la révision de l'éclairage. L'entreprise a effectué ces travaux début décembre.

9) Eau : La qualité de l'eau s'est améliorée. Le trouble constaté voici quelques mois était dû à la mise en service de nouveaux réseaux.

## CLUB du 3<sup>e</sup> Age

Notre Club du 3<sup>e</sup> age est devenu : " Club Loisirs-Culture et Accueil du 3<sup>e</sup> age " (association sous loi de 1901).

Son but est d'organiser des rencontres culturelles de détente et de loisirs pour personnes âgées ou solitaires.

L'assemblée générale du 10 Mai a élu à l'unanimité un Conseil d'administration Mesdames : BAZIN, BELLOU, CAILLARD, KOVACS, LEMOINE, LEBOULANGER, PINCHARD, MARCHEGIANI, REGNAULT, Messieurs PUPIN Albert, LEROY Hubert.

Ce conseil d'administration a élu un bureau composé de :

Madame BAZIN : Présidente  
Mesdames BELLOU, LEBOULANGER, LEMOINE, vice présidentes  
Madame MARCHEGIANI, Secrétaire  
Monsieur PUPIN Albert, Trésorier.

L'association a repris ses activités le mardi 11 Septembre . Des cartes de membres ont été proposées à toutes les personnes présentes au prix de 20,00Frs pour l'année 83-84. Pour les personnes de plus de 60 ans cette carte donne droit aux activités et au goûter offerts le 2<sup>e</sup> mardi de chaque mois. Elle donne également droit à des tarifs intéressants pour les sorties organisées au cours de l'année.

Le 07 Octobre Monsieur LEBEL, Président du Comité des fêtes, remettait à Madame BAZIN un chèque de 4466 Frs en épilogue à la kermesse du 26 Juin. Une photo dans le journal Ouest-France a mémorisé ce geste généreux auquel toutes les personnes du 3<sup>e</sup> age ont été sensibles.

Service d'entraide : pour les personnes âgées qui se trouvent dans la difficulté ( par exemple pour se procurer des médicaments en urgence) l'association offre ses services.

Appeler : 80.57.84 Mme MARCHEGIANI  
80.50.61 Mme LEBOULANGER  
80.45.29 Mr PUPIN Albert (de jour comme de nuit)  
80.57.82 Mr LEROY ( " " )

Pour éviter la montée des escaliers une rampe d'accès à la salle des fêtes, côté rue de l'Eglise, a été construite pour les personnes âgées ou les handicapés. Merci au Conseil Municipal pour cette attention.

Grâce à de généreux donateurs, une bibliothèque sera mise à la disposition des personnes âgées en Janvier prochain. Renseignements auprès de Madame BAZIN et de Monsieur PUPIN Albert.

Bureau d'aide sociale : Pour répondre à plusieurs demandes, voici la composition du B.A.S. : Mesdames BAZIN, BELLOU, LEMOINE, LEBOULANGER.

Aide à domicile en milieu rural (Canton d'Evrecy) :

Déléguée pour AVENAY : Madame MARCHEGIANI Jeanine, Rue St.Loup.

## Comité des Fêtes

L'Assemblée générale du Comité des Fêtes et Loisirs d'AVENAY s'est tenue à la salle municipale le jeudi 20 Octobre 1983. Après élection le bureau se compose ainsi :

Président d'honneur : CAPITAINE Gilbert  
Président : ROUSSEL Edmond  
Vice-Présidents : MARTIN Lucien-DAVESNE Gérard  
Secrétaire : PUPIN Bernard  
Secrétaire Adjoint : GENESLAY Gérard  
Trésorier : SAGE Pierre  
Trésorier adjoint : BAZIN Robert  
Membres d'honneur : CAPITAINE Annette - COLIBERT Robert  
et 19 membres actifs

### CALENDRIER DE LA SAISON 83 - 84

Concours de belote : 26 Novembre 83  
Randonnée pédestre : 04 Décembre 83  
Colis des anciens : 17 Décembre 83  
Arbre de Noël : 16 Décembre 83  
Concours de belote : 11 Février 8  
Repas des anciens : 11 Mars 84  
Concours de belote : 14 Avril 84  
Bal : 05 Mai 84  
Concours de pétanque : 20 Mai 84  
Kermesse : 24 Juin 84  
Randonnée cycliste : 09 Septembre 84  
Bal costumé : 06 Octobre 84

### RESULTATS DE LA KERMESSE DU 26 JUIN 83 :

Recettes : 20 565, 35  
Dépenses : 1 926, 24

Soit un bénéfice arrondi à : 18 640, 00

Don du Comité des fêtes au Club du 3<sup>e</sup> age : 25% du bénéfice, soit : 4660, 00F.

# Informations Sociales

## I - DEGREVEMENT DE LA TAXE TELE :

### 1) Qui peut en bénéficier

- Il faut avoir 60 ans au moins au 1<sup>er</sup> Janvier, ne pas être imposable sur le revenu ni soumis à l'impôt sur les grandes fortunes, vivre seul ou avec le conjoint ou avec des personnes à charge au sens de l'impôt sur le revenu ou avec des personnes non imposables sur le revenu (joindre la photocopie du certificat de non imposition)

- Les infirmiers ou invalides ne pouvant subvenir par leur travail aux nécessités de l'existence et qui remplissent les mêmes conditions que les personnes de plus de 60 ans en ce qui concerne la non imposition et l'habitation (joindre, en plus de la photocopie du certificat de non imposition, une photocopie de la pièce justifiant de l'invalidité : carte, titre de pension...) Pour les invalides il faut également savoir qu'ils sont autorisés à vivre avec une personne chargée de les assister en permanence, même si celle ci est imposable sur le revenu.

### 2) Comment faire

La demande doit être faite lorsque l'office vous demande le paiement de votre taxe : au dos de la notification se trouve une "demande d'exonération de la redevance", il suffit de la remplir, de la dater et de la signer (joindre les pièces désignées ci-dessus) et l'envoyer à :

Centre des Redevances  
2021 N  
35046 RENNES CEDEX

(affranchissez votre envoi au tarif postal en vigueur)

## II- VACANCES SCOLAIRES 83 - 84

Pour organiser votre programme de détente, il peut être intéressant de connaître ces dates :

NOEL : du 22 Décembre au soir au 04 Janvier 84 au matin pour toutes les zones

VACANCES D'HIVER : Zone 1 : du 16 Février au soir au 27 Février au matin

Zone 2 : du 02 Février au soir au 13 Février au matin

Zone 3 : du 09 Février au soir au 20 Février au matin

VACANCES DE PRINTEMPS :

Zone 1 : du 31 Mars au soir au 16 Avril au matin

Zone 2 : du 23 Mars au soir au 09 Avril au matin

Zone 3 : du 29 Mars au soir au 16 Avril au matin

Vacances d'été : Zone 1 : du 28 Juin au soir au 06 Septembre au matin

Zone 2 }  
Zone 3 }

du 30 Juin au soir au 06 Septembre au matin

ZON 1 : PARIS, CRETEIL, VERSAILLES

ZONE 2 : CAEN, BORDEAUX, CLERMONT FERRAND, GRENOBLE, LILLE, MONTPELIER, NANCY, METZ  
NICE et RENNES

ZONE 3 : AIX, MARSEILLE, AMIENS, BESANCON, DIJON, POITIERS, LIMOGES, LYON, ORLEANS,  
TOURS, REIMS, ROUEN, STRASBOURG et TOULOUSE

III - POUR OBTENIR UN EXTRAIT DE CASIER JUDICIAIRE :

Pour obtenir un extrait de casier judiciaire n°1 ou 2 ( pour un emploi, une demande de décoration etc...)

adresser la demande accompagnée d'une fiche individuelle d'état civil :

au MINISTERE DE LA JUSTICE  
Casier judiciaire national  
44 079 NANTES CEDEX

## Nos joies - Nos peines

MARIAGES : Le 29 Août 83 : Monsieur BAUDOIN Guy et Mademoiselle BOUVIER Pascale

Le 05 Septembre 83: Monsieur VILLEROY Joël et Mademoiselle LENIEUX

Christine

DECES : Le 29 Septembre 83 : Mademoiselle PEPIN Elise

NAISSANCES : 23 Mai 83 : ROUXEL Pierre  
27 Juillet 83: LE BAUDY Emilie  
08 Octobre 83: THERESE Claire

## Petites Annonces

A VENDRE : Salle à manger style régency  
chez Monsieur MARTIN Lucien, Rue St.Loup AVENAY

## Les Voeux

Le Maire et le Conseil Municipal profitent de ce bulletin pour adresser aux habitants de la commune de bonnes fêtes de fin d'année et leurs meilleurs voeux de bonheur et de santé pour l'année 1984.